

Tour de recrutement des praticiens hospitaliers

«Automne 2026»

🎯 Ce mémo a pour objet de rappeler :

- le calendrier du tour de recrutement Automne 2026
- les différentes étapes à suivre par un établissement pour publier un ou plusieurs postes PH dans LogimedH :

1 Visualiser la liste des postes publiables (vacants) 👁️

2 Geler (ne pas publier) des postes vacants ❄️

3 Forcer la publication des postes pourvus 📣

4 Valider la liste de publication des postes ✓

Il présentera également les différents apports de la V 5.7 (pages 6 et 9)

📅 Rappel du calendrier du tour

06/07/2026

Ouverture du tour de recrutement Automne 2026

Le module de publication des postes sera accessible dans LogimedH

25/09/2026

Date limite de remontée des propositions de postes par les ARS

12/10/2026

Publication des postes sur le site internet du CNG

Les candidats ont 15 jours pour candidater, jusqu'au 26/10/2026 (23h59 heure de Paris)

20/11/2026

Date limite d'envoi par les EPS des avis locaux pour une nomination au 01/12/2026

Envoi dématérialisé des arrêtés de nomination en date du 1er décembre 2026 à compter du 24/11/2026

17/12/2026

Date limite d'envoi par les EPS des avis locaux pour une nomination au 01/01/2027

Envoi dématérialisé des arrêtés de nomination en date du 1er janvier 2027 à compter du 22/12/2026

📋 Conditions pour faire le tour dans LogimedH

1 Inscription sur Plage et demande d'habilitation

3 « Passage en mode gestion » sur LogimedH

5 Réalisation en amont des demandes de modification de spécialité de postes PH, validées par votre ARS

2 Disposition des profils « Gestionnaire DAM » et « Directeur DAM » sur Plage (« Gestionnaire » et « Valideur » sur LogimedH)

4 Réalisation en amont des demandes de création et fermeture de postes PH, validées par votre ARS

6 Modification de quotité de postes validées uniquement par le valideur de l'Etablissement

La préparation à la participation au tour de recrutement

1

L'Établissement vérifie les installations antérieures (affectation des PH sur leur poste de nomination) et supprime les incohérences d'installation entre SIGMED et LogimedH

2

S'il souhaite de nouveaux postes PH, il en fait la demande et en attend la validation de son ARS avant d'amender sa liste de publication de poste *

3

S'il souhaite modifier la spécialité d'un poste, il en fait la demande et en attend la validation de son ARS avant d'amender sa liste de publication de poste *

4

S'il souhaite modifier la quotité d'un poste, il réalise l'action dans LogimedH avant d'amender sa liste de publication *


5

Il faut veiller à ne pas re publier un poste précédemment publié et dont une nomination est en cours.
Les postes publiés précédemment et ayant une candidature en cours de traitement seront signalés sur la page de publication LogimedH

L'encart « 1. Visualiser la liste des postes publiables (vacants) »

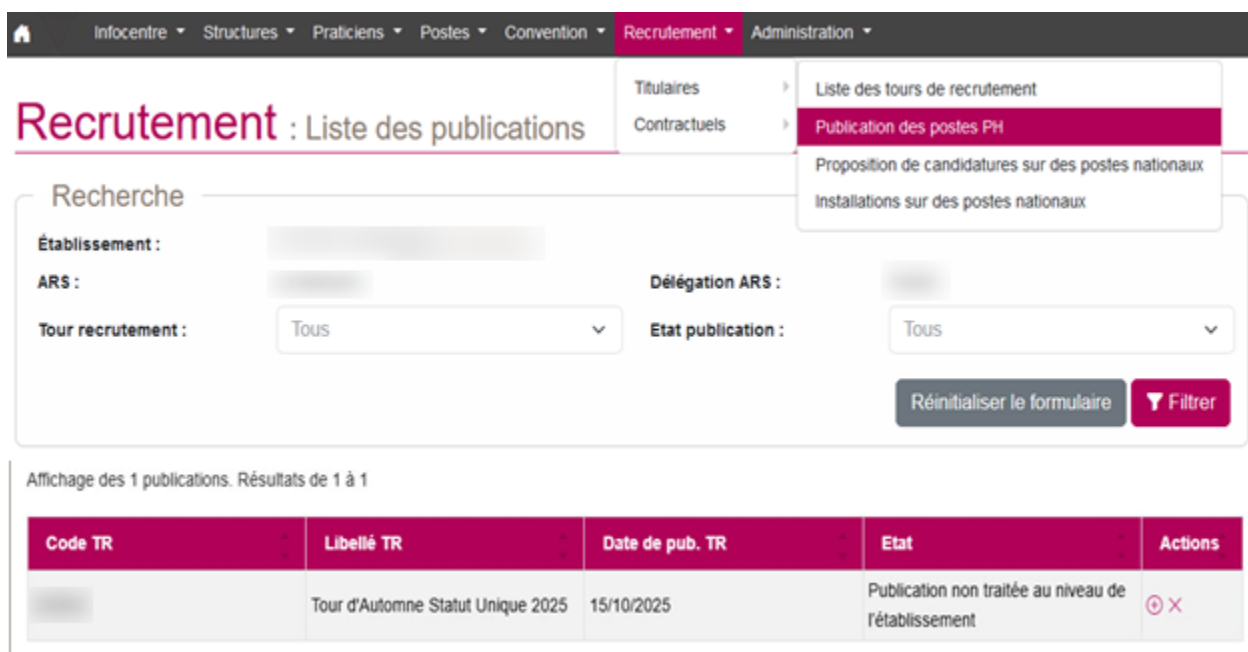
Dans le menu « **Recrutement** » cliquer sur « **Titulaires** » puis sur « **Publication des postes PH** »

Entrez dans la proposition de publication du tour de recrutement en cliquant sur le bouton d'édition 



Si vous ne souhaitez publier aucun poste pour le tour de recrutement cliquez sur  puis sur le bouton valider. Votre publication bascule à l'état « Pas de poste demandé lors de la publication ».

Cette action permet de notifier votre volonté de **ne pas publier** sur ce tour et ainsi d'éviter les relances de l'ARS et du CNG à votre attention.

Elle demeure toujours **réversible** durant la phase de remontée des postes à publier pour le tour de recrutement.




The screenshot shows the 'Recrutement' menu with 'Titulaires' selected, leading to 'Publication des postes PH'. Below the search filters, a table displays one publication entry.

Code TR	Libellé TR	Date de pub. TR	Etat	Actions
	Tour d'Automne Statut Unique 2025	15/10/2025	Publication non traitée au niveau de l'établissement	 

L'encart « 1. Visualiser la liste des postes publiables (vacants) »

Une fois sur votre page de proposition, vous disposez d'espaces commentaires dans lesquels vous pouvez communiquer avec l'ARS ou en interne seulement.

Tous les postes PH à l'état « vacant » dans SIGMED remontent par défaut dans le tableau des « Postes publiables ».

- Ils sont demandés à la publication si marqués en « **Oui** » dans la colonne « décision EPS »
 - Ils sont à geler si vous ne souhaitez pas les publier : il faut alors les marquer en « **Non** » dans la colonne « décision EPS ».
- Pensez à geler les postes publiés au tour précédent ou durant les derniers fils de l'eau dont vous savez qu'une installation est en cours afin de ne pas les RE publier
- Si une candidature sur un poste est enregistrée par le CNG, alors l'information sera visible sur la page de publication des postes, sous la ligne du poste (« une candidature est en cours... »)
 - Si une nomination sur un poste est enregistrée par le CNG, alors l'information sera visible sur la page de publication des postes, sous la ligne du poste (« une nomination est en cours... »)
- en question Si une fiche de poste au format PDF est ajoutée dans l'encart « Fiche de poste » dans une fiche de poste LogimedH alors cette fiche sera accessible sur le poste publié, via le site internet du CNG. Vous pouvez accéder à la fiche de poste LogimedH via le  dans la colonne action.

Page du tour de recrutement :

Échanges EPS-ARS

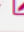

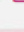
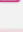
Commentaire EPS : Commentaire ARS :

Échanges internes EPS

Gestionnaire : Valideur :

Postes

Postes publiables

Pôle	Structure Interne	Poste	Quotité	Spécialité	Dernier PH sur le poste	Etat dans SIGMED	Décision EPS	Décision ARS	Décision CNG	Actions
			10	biologie médicale		VACANT	Oui	Vide	Vide	 
↳ Une candidature est en cours sur le poste			qui est publiable sur le prochain tour de recrutement (Candidat : ...)							
			10	hépatogastro-entérologie		VACANT	Oui	Vide	Vide	 
↳ Une candidature est en cours sur le poste			qui est publiable sur le prochain tour de recrutement (Candidat : ...)							

2. Geler (ne pas publier) des postes vacants 1/2

1. Dans le tableau « Postes publiables », sur la ligne du poste à geler dans la colonne « Décision EPS » sélectionner « Non ».
2. Un encadré s'ouvre vous permettant de créer une alerte de gel de publication pour le poste. Renseigner les champs marqués d'un astérisque, si besoin ajouter une pièce-jointe puis cliquer sur « valider » pour enregistrer le gel.
3. Si des postes sont déjà gelés, il faudra supprimer les alertes déjà intégrées aux fiches de postes en repassant la colonne « Décision EPS » en « Oui » si vous souhaitez les publier durant ce tour.

1. Sélectionner « Non » sur la ligne du poste à geler :

✓	Pôle	Structure Interne	Poste	Quotité	Spécialité	Dernier praticien sur poste	Etat dans SIGMED	Décision EPS	Décision ARS	Actions
✓				10	hématologie		VACANT	Oui	Vide	
✓				10	hémobiologie transfusion		VACANT	Oui	Vide	
✓				10	hémobiologie		VACANT	Non	Vide	

2. Création de l'alerte pour geler le poste

Créer une alerte

Type de l'alerte * : Poste gelé pour la publier ▼ Date de début * :

Date de fin * :

Justification * :

Pièce Jointe : Choisir un fichier A...né

Valider Annuler

Il est recommandé de saisir une date de fin de gel lointaine pour bloquer durablement la publication d'un poste

3. Gel de poste enregistré avec justificatif de gel visible dessous :

✓	Pôle	Structure Interne	Poste	Quotité	Spécialité	Dernier praticien sur poste	Etat dans SIGMED	Décision EPS	Décision ARS	Actions
✓				10	hématologie		VACANT	Oui	Vide	
				10	hémobiologie transfusion		VACANT	Non	Vide	

↳ Justificatif gel : Poste occupé par un PC temporaire

2. Geler (ne pas publier) des postes vacants 2/2

4. Geler tout ou partie des postes vacants en un clic

La version 5.7 de l'application permet de sélectionner plusieurs postes pour les geler simultanément

1. Sélection des postes à geler avec les coches de la première colonne

The screenshot shows a table titled 'Postes publiables' with columns: Pôle, Quotité, Spécialité, Dernier praticien sur poste, Etat dans SIGMED, Décision EPS, Décision ARS, and Actions. The first column contains checkboxes. A callout '1' points to these checkboxes with the text 'Je peux sélectionner la totalité des postes vacants'. Another callout '1' points to multiple rows with the text 'Je peux sélectionner plusieurs postes vacants à la fois'. A callout '2' points to a red button labeled 'Geler les postes' with the text 'Je clique sur le bouton « Geler les postes »'.

2. Fenêtre de confirmation

The confirmation dialog box has the title 'Confirmation' and the question 'Êtes-vous sûr de vouloir geler ces postes ?'. At the bottom, there are two buttons: 'Annuler' (with a red 'X' icon) and 'Valider' (with a green checkmark icon). A callout points to the 'Valider' button with the text 'Je confirme mon choix'.

3. Gel des postes sélectionnés

The screenshot shows the 'Postes publiables' table after the freezing action. The 'Décision EPS' column now shows 'Non' (in a red box) for the selected rows. Below each row, there is a justification: 'Justificatif gel : Poste non demandé à la publication pour ce tour de recrutement.' A callout points to the 'Non' decision with the text 'Je confirme mon choix'.

✓	Pôle	Structure Interne	Poste	Quotité	Spécialité	Dernier praticien sur poste	Etat dans SIGMED	Décision EPS	Décision ARS	Actions
				10	hématologie		VACANT	Non	Vide	🔍 ✖
↳ Justificatif gel : Poste non demandé à la publication pour ce tour de recrutement.										
				10	hémobiologie transfusion		VACANT	Non	Vide	🔍 ✖
↳ Justificatif gel : Poste non demandé à la publication pour ce tour de recrutement.										
				10	hémobiologie transfusion		VACANT	Non	Vide	🔍 ✖
↳ Justificatif gel : Poste non demandé à la publication pour ce tour de recrutement.										
				10	médecine physique et de réadaptation		VACANT	Non	Vide	🔍 ✖

3. Forcer la publication des postes pourvus

Il est possible de proposer à la publication un poste qui est pourvu dans SIGMED. Dans la page de publication, descendre en bas de la page au niveau de la rubrique « **Postes supplémentaires à publier** » et cliquer sur « **Ajouter un poste supplémentaire** ».

Un encadré s'ouvre vous permettant de sélectionner le poste à forcer et créer une alerte de forçage de publication. Renseigner les champs marqués d'un astérisque, vous avez la capacité d'ajouter une pièce-jointe puis cliquer sur « **valider** » pour enregistrer la publication forcée.

Postes supplémentaires à publier

[Ajouter un poste supplémentaire](#)

Pôle	Structure Interne	Poste	Quotité	Spécialité	Dernier praticien sur poste	Etat dans SIGMED	Décision EPS	Décision ARS	Actions
------	-------------------	-------	---------	------------	-----------------------------	------------------	--------------	--------------	---------

Création de l'alerte

Créer une alerte

Choisir le poste * :

Justification * :

Pièce Jointe :

Le posté forcé à la publication est apparu dans la liste des postes supplémentaires :

Postes supplémentaires à publier

[Ajouter un poste supplémentaire](#)

Pôle	Structure Interne	Poste	Quotité	Spécialité	Dernier praticien sur poste	Etat dans SIGMED	Décision EPS	Décision ARS	Actions
			10	hématologie		POURVU	Oui	Validé	<input type="button" value="🔍"/> <input type="button" value="🗑️"/>

↳ Justification (EPS) : Départ à la retraite du PH nommé sur le poste

Si vous souhaitez finalement supprimer un forçage de publication, il faudra supprimer l'alerte en repassant en « **Non** » dans la colonne « **Décision EPS** » ou en supprimant l'alerte de forçage en bout de ligne . Un message de confirmation s'ouvre à vous, cliquer sur « **valider** »

Confirmation

Voulez-vous supprimer le forçage du poste ?

4. Valider la liste de publication des postes

Après avoir vérifié les postes à publier (« **Oui** ») et à geler (« **Non** »), vous devez envoyer en validation votre publication en cliquant sur « **A valider** ». Pour rappel celle-ci est soumise à une 1^{ère} validation par l'établissement (par le valideur) puis une 2nd validation par l'ARS.

Le gestionnaire : clique sur « **A valider** » en bas à droite de la page du tour, et sélectionne (au besoin) le nom du valideur à qui il souhaite faire parvenir la proposition de publication.

Un message de succès d'envoi de demande apparaît, vous avez bien transmis à validation votre proposition en interne.

Puis le valideur, se positionne sur la proposition de publication de poste, vérifie les informations pour chaque poste et doit la soumettre à validation de l'ARS en cliquant sur « **A valider** » en bas à droite de la page.

NB : Le valideur a la capacité de demander des modifications au gestionnaire en cliquant sur « **Demande de complément** ». Le gestionnaire renverra la publication après modification en validation au valideur qui l'enverra à son tour en validation à l'ARS.

Pour rappel, les créations/fermetures de postes ou les changements de spécialité acceptés par l'ARS ne mettent à jour la liste des postes à publier de l'EPS que si cette liste est toujours en cours de traitement au niveau du gestionnaire EPS.

Validation de la publication et envoi en validation auprès de l'ARS

Pôle	Structure Interne	Poste	Quotité	Spécialité	Dernier praticien sur poste	Etat dans SIGMED	Décision EPS	Décision ARS	Actions
			10	hématologie		POURVU	Oui	Vidt	

Justification (EPS) : Départ à la retraite du PH nommé sur le poste

Retour à la liste | Sauvegarder | Exporter | Ne plus proposer | A valider

Envoi de la notification auprès de l'ARS (pensez à sélectionner le nom de(s) destinataire(s)) puis cliquer sur Valider :

Notif Gestionnaire ARS

Envoi de notification

Proposition de publication créée

Une proposition de publication de l'établissement est en attente de votre décision.
Vous pouvez la consulter à cette adresse :

Annuler | Valider

Evolutions applicatives en place pour le tour d'automne 2026

EPS

Modification du système de gel des postes PH

Les établissements ne sont plus tenus de geler les postes un à un.

Ajout d'une colonne dans le tableau des postes publiables qui permet de sélectionner tout ou partie des postes vacants dont la décision de publication est OUI afin de les faire basculer en NON (cf. page 6).

EPS

Amélioration du module d'alerte « installation »

Seuls les praticiens déjà intégrés dans l'application par les EPS et disposant d'un RPPS remontaient dans la liste des installations de PH réalisées par le CNG accessible dans LogimedH,

L'intégralité des PH qui installés par le CNG mais non affectés sur poste dans LogimedH remontera dans le module des nouvelles installations.

L'objectif est de cibler les mises à jour nécessaires. Les PH qui n'existent pas dans l'application devront être créés au préalable avant d'être affectés

EPS
ARS

Modification du système de création des postes PH

Les postes de PH créés via LogimedH s'enregistraient avec un n° de pôle unique qui ne correspondait pas à la numérotation par pôle habituelle des établissements dans SIGMED (code à 5 chiffres)

Ajout d'un champ « Pôle SIGMED » dans le formulaire de création des postes de PH qui permet de sélectionner le n° de pôle SIGMED parmi les pôles existants dans l'application.

Une fois la création du poste validée par l'ARS, le poste sera créé avec la numérotation voulue

EPS
ARS

Amélioration du fichier des postes à la publication

Dans la page des postes à publier d'un établissement, il est possible de télécharger un fichier récapitulatif comportant une colonne « date de dernière publication » inexploitée à ce jour.

Le fichier des postes à publier comporte une colonne « Dernier tour de recrutement » dans laquelle est précisé le dernier tour où le poste a été publié.